

INFO MUNICIPAL

JUILLET - AOÛT 2023

Volume 25, numéro 06 Règlement: 1997-12-329

EN MANCHETTES

HYDROMÈTRE

Lecture du compteur d'eau

Nous sommes maintenant rendus à la période de la gestion des hydromètres pour la lecture de votre compteur d'eau. Cette lecture devra être prise directement par le propriétaire ou une personne attitrée à le faire.

Information pages 6 et 7

CALENDRIER 2024

En vue du calendrier annuel 2024, nous recherchons vos meilleurs clichés sur les animaux sauvages.

Information page 8

CONCOURS SAINT-NARCISSE FLEURI

Ce concours a pour objectif de valoriser et récompenser les actions menées par les commercants et les citoyens qui contribuent à l'embellissement de la municipalité par le fleurissement.

Information page 9

* PROGRAMMATIONS * MARCHÉ CHAMPÊTRE **MERCREDIS DE L'AGORA RENDEZ-VOUS DES ARTS**

Programmations officielles détaillées ainsi que leurs partenaires.

Information pages 11, 12, 13 et 14

Nous tenons à informer les lecteurs que certains textes nous sont fournis en format non modifiable. Il appartient à chaque personne, organisme ou autre de soumettre un texte exempt de fautes. Merci de votre compréhension.

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023

- Mardi 10 janvier
- Mardi 7 février
- Mardi 7 mars
- Mardi 4 avril
- Mardi 2 mai
- Mardi 6 juin
- Mardi 4 juillet
- Mardi 15 août
- Mardi 5 septembre Mardi 3 octobre
- Mardi 7 novembre
- Mardi 5 décembre

Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

Catherine Bourget, siège # 1 Nathalie Jacob, siège # 2

Michel Larivière, siège #3 Jocelyn Cossette, siège #4

Kim Mongrain, siège # 5 Gilles Gauthier, siège #6

MOT DU MAIRE





Bonnes vacances à tous les étudiants!

La fin de juin amène du coup l'arrivée des vacances pour les étudiants du primaire et du secondaire. Les étudiants collégiaux et universitaires sont déjà en vacances depuis le mois de mai. La réalité de plusieurs étudiants est d'avoir un travail à temps partiel pendant l'année scolaire et d'augmenter l'intensité pendant la période estivale. Pour d'autres, les vacances sont l'occasion de décrocher, de se reposer et de recharger les batteries. Même si certains sont pressés de travailler pour avoir de l'argent de poche, il n'est pas mal de laisser les jeunes vivre leur enfance. Il y a un temps pour chaque chose dans la vie et l'enfance est faite pour apprendre, pour s'amuser et se découvrir des champs d'intérêt. Bonnes vacances à tous et à toutes!

Aménagements du parc Multifonctionnel

Les employés municipaux ont travaillé fort au cours des dernières semaines pour finaliser les installations du parc Multifonctionnel (parc de planche à roulettes), en procédant à l'installation des îlots de poubelles, des tables à pique-nique et aux bancs de parc. Ils ont aussi refait l'engazonnement de certaines surfaces et mis de la poussière de pierre sur le sentier qui borde le parc de planche à roulettes. Nous comptons sur tous les utilisateurs pour garder cet endroit propre et en bon état. Parent, je vous invite à sensibiliser vos enfants à l'importance de respecter la propriété publique et éviter les gestes d'incivilité (ou de vandalisme) comme des bris d'équipements, des graffitis, ou encore la présence de scooters sur les surfaces de planche à roulettes. De nouvelles caméras de surveillance sont installées et les images sont enregistrées, lesquelles permettent d'identifier des gens et véhicules avec une grande précision (de jour comme de nuit). Si des bris sont constatés, les coupables devront assumer la gravité de leur geste. Nous travaillons très fort pour offrir de beaux espaces à toute notre population, nous comptons sur la vigilance de tous les citoyens pour en assurer la longévité!

Un nouveau fonctionnement à l'Atasol

Le conseil municipal est à revoir le fonctionnement du dépôt des branches, feuilles, métaux et pneus à l'Atasol. Plusieurs citoyens utilisent ce site, et curieusement, aussi des gens de l'extérieur. Nous constatons un grand laisser-aller lorsque des gens vont y laisser des branches et autres matières. Particulièrement, les branches et les feuilles sont éparpillées dans la cour plutôt que d'être placées en hauteur. Ainsi, nous comptons dans un premier temps restreindre l'accès uniquement aux citoyens de Saint-Narcisse, en y installant une serrure électronique qui pourra être débarrée avec l'aide d'une puce, laquelle pourra être acquise en s'adressant au bureau municipal, moyennant le paiement des frais annuels. Les utilisateurs devront barrer la clôture lors de leur sortie. Les montants ainsi amassés serviront à payer une portion des coûts du transport des branches et du métal vers l'Écocentre par nos équipements municipaux. Nous tenons à garder nos terrains municipaux propres et bien rangés et nous comptons sur tous les utilisateurs pour nous aider à le faire. Rappelons-nous que le bac brun peut accueillir le gazon, les feuilles mortes et les branches jusqu'à une grosseur de 2,5 cm (1 pouce). Et si ce nouveau fonctionnement n'est pas satisfaisant, il se pourrait que nous fermions totalement l'accès, sauf pour le dépôt de pneus. À suivre!

Au plaisir de vous croiser lors des Mercredis de l'Agora, au marché Champêtre, au Rendez-vous des Arts ou sur nos plateaux sportifs!

Guy Veillette, maire

PROJET DE RÈGLEMENT-ENTRÉE EN VIGUEUR PRÉVUE EN AOÛT

ATTENDU que la municipalité offre depuis quelques années un site situé au 560, rue Saint-François-Xavier connu sous le nom de « ATASOL », permettant à la population d'y déposer du gazon, des branches, des feuilles, du vieux fer et des pneus sans jantes;

ATTENDU que la municipalité n'est pas en contrôle de ce que la population dépose à l'ATASOL et que, pour remédier à cette situation, un dispositif de contrôle avec carte à puce pour contrôler l'ouverture de la barrière principale a été installé;

ATTENDU que l'installation de ce système de barrière avec caméra permet d'identifier à chaque moment de la journée les utilisateurs ainsi que les matériaux qui y sont déposés;

ATTENDU que le conseil municipal désire par souci d'équité et de transparence envers l'ensemble de la population, imposer une tarification utilisateur-payeur;

ARTICLE 2 – TARIF

Pour accéder à l'ATASOL, la municipalité impose à l'utilisateur une tarification pour la carte à puce selon l'utilisation qu'il désire en faire, savoir :

Abonnement annuel: 40 \$ (par adresse civique)

• Usage unique: 10 \$

Dépôt de garantie remboursable au retour de la carte à puce : 10 \$

ARTICLE 3

Chaque utilisateur est responsable de sa carte à puce et perdra son dépôt de **10** \$ si la carte est perdue ou non retournée.

ARTICLE 4

La carte à puce ne peut en aucun temps être prêtée, donnée ou vendue à une tierce personne autre que celle demeurant à la même adresse civique.

ARTICLE 5

Une amende de **100** \$ est imposée et prélevée du propriétaire de la carte qui prête, donne ou vend sa carte à puce à une autre personne qui ne demeure pas à la même adresse civique.

ARTICLE 6

Si l'utilisateur de la carte à puce perd sa carte, il est de sa responsabilité d'informer le plus rapidement possible l'administration municipale, afin qu'elle soit désactivée, et ainsi éviter de devoir acquitter les frais imposés à l'article 5.

RÈGLEMENT 2023-07-592 (suite page 4)



PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07-592 (suite)

ARTICLE 7

Tout propriétaire d'une carte à puce a la responsabilité de refermer la barrière de l'ATASOL à la fin de sa visite, sans quoi une amende de **100** \$ est imposée.

ARTICLE 8

Au 31 décembre de chaque année, la carte à puce est désactivée si le propriétaire de la carte n'a pas renouvelé son abonnement annuel.

ARTICLE 9

Seules les matières suivantes sont acceptées à l'ATASOL

- Feuilles
- Branches (maximum 2,5 cm 1 pouce)
- Gazon
- Pneus sans jantes dont le diamètre est de 24 pouces et moins
- Métal sans plastique

ARTICLE 10

Une amende de **300** \$, comme prescrit à l'article 1.1.1 du règlement numéro 2020-RM-001 reproduit à l'annexe 1, est imposée et prélevée de quiconque dépose des matériaux autres que ceux permis à l'article 9 du présent règlement.

ARTICLE 11

Une amende de **300** \$, comme prescrit à l'article 1.1.1 du règlement numéro 2020-RM-001 reproduit à l'annexe 1, est imposée à quiconque dépose des matériaux à l'ATASOL sans s'être procuré au préalable une carte à puce.

ARTICLE 12

Pour le dépôt des pneus sans jantes prévu à l'article 11, il n'y aura aucun frais; le citoyen devra se procurer une carte à puce au bureau municipal. Seul le dépôt de garantie de **10** \$ est exigé et est remboursé au retour de la carte à puce. Les citoyens des municipalités environnantes peuvent venir déposer des pneus à l'ATASOL. Seul le dépôt de garantie de **10** \$ est exigé et est remboursé au retour de la carte à puce.

ARTICLE 13

Seules les personnes demeurant à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Narcisse peuvent utiliser l'ATASOL et se procurer une carte à puce, exception faite de celles visés par l'article 12 concernant le dépôt des pneus sans jantes.

ARTICLE 14

Pour décharger des matières à l'ATASOL, l'utilisation d'un camion à benne basculante (camion dompeur) ou d'une remorque basculante est interdite, sans quoi une amende de **100** \$ est imposée.

**N'oubliez pas que les résidus de jardin tels que les feuilles, le gazon, les fleurs, la terre, la paille, le foin ainsi que les petites branches et racines sont des matières acceptées dans votre bac brun.



Bureau municipal - Vacances

Pour la période des vacances du <u>lundi 24 juillet au vendredi 4 août, le bureau municipal sera fermé.</u> Le service d'urbanisme et environnement demeure disponible du 24 au 26 juillet et sera interrompu du 31 juillet au 2 août 2023.

Vous devez prendre rendez-vous avec Tony Turcotte par téléphone au 418-328-8645 poste 2224 ou par courriel à : inspecteur@saint-narcisse.com

Il vous sera possible de laisser un message vocal au **418-328-8645** ou un message courriel à **municipalite@saint-narcisse.com**. La prise des messages se fera au retour des vacances le lundi 7 août 2023.

Pour toute urgence concernant les travaux publics, vous pouvez communiquer avec monsieur Guy Trépanier au 819-690-5056.

Bonnes vacances et bon été avec prudence !!!



EAU POTABLE - RAPPEL IMPORTANT

Respectez les règlements d'arrosage sur le territoire de la municipalité et surtout en période de sécheresse, afin de permettre l'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de la population.

Adoption d'un règlement numéro 2012-03-484 visant à régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse.

Article 7.2 Arrosage de la végétation

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis.

Article 7.2.1 Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.
- Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

HYDROMÈTRE - Lecture de compteur d'eau





Nous sommes maintenant rendus à la période de la gestion des hydromètres pour la lecture de votre compteur d'eau. Cette lecture devra être prise directement par le propriétaire ou une personne attitrée à le faire.

Nous vous demandons de compléter le relevé de lecture des compteurs d'eau et d'inscrire votre numéro de téléphone à l'endroit indiqué. Il est possible de le compléter également en ligne sur notre site

Internet à l'onglet « Info citoyen » - Lecture de votre compteur d'eau ». La date limite pour nous retourner le tout est le **15 septembre 2023.**

Règlement # 2020-03-558 article 10.10 :

Omission de retourner la carte de lecture du compteur d'eau

Tout propriétaire qui omet ou néglige de retourner, dans le délai prescrit au présent règlement, la carte de lecture de son compteur d'eau est sujet aux pénalités prévues à l'article 8.4 du règlement numéro 2012-03-484, en plus du prix de l'eau prévu pour un bâtiment non relié à un compteur d'eau, lequel prix, en pareil cas, est considéré comme une estimation de la consommation d'eau. Cependant, lors de la production de la prochaine carte de lecture du compteur d'eau par le propriétaire pour la prochaine année de taxation, la municipalité effectuera les ajustements nécessaires à la facturation pour tenir compte de la consommation réelle selon le tarif en vigueur lors de l'ajustement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418-328-8645 poste 2221.

Nous vous remercions de votre collaboration.



		(Avant le 15 septembre de chaque année)	Veuillez retourner ce fomulaire à :	8=	7=	6=	5=	4=	3=	2=	1=		Numéro du compteur:	Nombre de personnes demeurant à cette adresse Adultes (18+):	Téléphone / cellulaire :	Adresse où se trouve le compteur (si différente) :	Adresse du propriétaire :	Propriétaire de l'immeuble :	Date de la lecture	The Part of the Pa	Saint Narcisse
municipalite@saint-narcisse.com	Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0	353, rue Notre-Dame	Municipalité de Saint-Narcisse									Ex: 0 000 000 gal (inscrire le 0 qui ne bouge pas	Lecture du compteur en gallon	e Adultes (18+) :	Tél.:				jour / mois /année	LECTURE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU	
												Ex: 0 000 000 gal (inscrire le 0 qui ne bouge pas) Ex.: 000.00 m³ (important de mettre le point et les chiffres après)	Lecture en mètre cube	Enfants (17 et -):	Cell.:					D'EAU	









MUNICIPALITÉ Saint-Narcisse







CONCOUR Faisons de notre village un SAINT-NARCISSE FLEURI

Le concours "Saint-Narcisse fleuri" a pour objectif de valoriser et récompenser les actions menées par les commerçants et les citoyens qui contribuent à l'embellissement de la municipalité par le fleurissement.

Les gens d'affaires et les citoyens sont invités à contribuer à la création d'un environnement accueillant et verdoyant, en plus de renforcer le sentiment d'appartenance envers le milieu, tout en favorisant un équilibre écologique pour la pollinisation. Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 30 juin au mercredi 30 août inclusivement.

Catégories

Facade **Balcon logement** Industrie / commerce / organisme

Admissibilité

- Détenir un commerce,
- Être résident de Saint-Narcisse.
- · S'inscrire avant le 4 août inclusivement,
- Visite du jury : semaine du 7 août 2023,
- Une seule inscription par adresse.



MARCHÉ PUBLIC DU LIVRE



Le Marché public du Livre de Saint-Narcisse tiendra sa 3^e édition le 30 juillet prochain.

Tenu conjointement avec le Marché champêtre, l'événement aura lieu à l'Agora, de 10 h à 16 h et réunira une soixantaine d'auteurs de la région et de partout ailleurs au Québec. Venez les rencontrer, discuter avec eux et en profiter pour vous procurer leurs œuvres. Le Marché public du Livre aura lieu beau temps, mauvais temps (en cas de pluie, l'événement se tiendra dans l'ÉTAB- l'ancien collège à côté de la salle municipale).

L'entrée est gratuite.

On vous attend en grand nombre!



Ateliers musclez vos méninges!



Ateliers stimulant la vitalité intellectuelle des aînés

Collations, café et plaisir assuré!

Session de 5 ateliers de 3 heures à fréquence d'un atelier par semaine

🛱 À partir de l'automne 2023

Pour réserver votre place, contactez Camille au 418-328-8600 poste 201

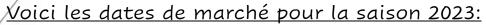
PROGRAMMATION - Marché champêtre



Le Marché champêtre de Saint-Narcisse arrive à grands pas!



Pour le lancement de la 8^e saison, <u>30 exposants</u> de la région seront présents pour vous offrir leurs produits exceptionnels!



2 juillet - Lancement de la saison

16 juillet – Journée traditions

PRODUIT PAR CHEZ-MOUS

30 juillet – Marché public du Livre juxtaposé au Marché champêtre

13 août – Fête de la famille

3 septembre- Épluchette de blé d'inde

1 octobre – Vente de garage communautaire juxtaposée au Marché champêtre

*Animation, tirages et coin café

Au Marché champêtre, vous trouverez de tout pour cuisiner, des articles mode, des produits corporels et bien plus!

- ♦ 10 h à 15 h
- Agora de Saint-Narcisse

On se voit au marché!

Votre comité organisateur Annabelle, Élíane et Josíane



L'achat local; une douce saveur d'entraide!



PROGRAMMATION - Mercredis Agora





PROGRAMMATION JUILLET ET AOÛT 2023

12 juillet 2023 : Up Load Band présenté par Familiprix Annie Masson et Katina Veillette et Carquest Saint-Narcisse.

Composé de Stéphanie Veillette, ex-participante à La Voix, ce groupe de six musiciens rend hommage aux bâtisseurs de classiques rock.

26 juillet 2023 : Pur Sang Country Band présenté par GPE Diesel et Prieur Pierres & Monuments.

Le Pur Sang Country Band vous offre un répertoire varié des succès de la musique country anglophone! Des airs connus et festifs pour vous permettre, pendant un moment, d'oublier tous vos tracas et ne laisser place qu'au plaisir! Bienvenue aux danseurs!

2 août 2023 : Hommage à Bob Bissonnette avec le groupe Salut Bob ! Gorgée ! présenté par Excavation Sylvain Mongrain et la Société Saint-Jean-Baptiste. Hommage à Bob Bissonnette, Salut Bob ! Gorgée ! reprend les chansons de Bob Bissonnette sans prétention dans une ambiance des plus festives. Probablement le meilleur hommage à Bob au monde ! Selon Karine, Sandrine pis la grosse Caroline.

9 août 2023: Hommage à Styx avec le groupe Synopsis présenté par la Ferme Jocelyn Cossette et les entreprises J.P.G. Bergeron inc. René Cossette et ses acolytes vous feront passer une belle soirée avec les plus grands succès du groupe légendaire Styx.

16 août 2023 : Éric Masson et ses musiciens présentés par Sonia Lebel députée de Champlain et Ultramar Halte 359. Venez passer une soirée endiablée pour clôturer la saison tout en chantant des chansons populaires, en frappant des mains et tapant des pieds avec ce célèbre chansonnier de la région et son groupe.

Nous désirons souligner la générosité et le support de nombreux partenaires qui d'année en année nous permettent de vous offrir une programmation unique et endiablée. Un énorme merci à tous nos partenaires!

PARTENAIRES - Mercredis Agora





MERCI À NOS PARTENAIRES!

















































ENTRETIEN MÉNAGER Estimation gratuite

Lavage de tapis Résidentiel et commercial

JEAN-YVES ROUSSEAU (418) 328-4236 Plafond - Mur Plancher Décapage - Cirage



MANUFACTURIER DE BASES DE LITS MANUFACTURER OF BED FRAMES





RENDEZ-VOUS DES ARTS 2023





Au Parc patrimonial, 300, Principale, Saint-Narcisse

Programmation 2023

Vendredi 7 juillet

14 h Accueil des artistes et accrochage
16 h 30 Mot de bienvenue, présentation des artistes, chevalet musical et les œuvres collectives seront mises à l'encan durant la fin de semaine, suivi d'un goûter (artistes et invités)

Samedi 8 juillet

9 h 30 Ouverture officielle et artistes à l'œuvre

12 h Dîner des artistes et invités

13 h Reprise des activités

14 h Démonstration de l'aquarelliste André Buist

18 h 30 Souper (méchoui) servi sur la place Mireille Paquin (artistes et invités)

Dimanche 9 juillet

9 h 30 Reprise des activités et artistes à l'œuvre

12 h Brunch artistes et invités

13 h Reprises des activités

14 h Démonstration de l'aquarelliste André Buist

16 h Tirage de l'œuvre de l'aquarelliste André Buist et remise de la bourse Mireille Paquin

16 h 30 Clôture de l'événement. Au revoir!

Quel privilège pour moi de participer à cette 14e édition du **Rendez-vous des Arts de St-Narcisse** à titre de président d'honneur!

La qualité de l'organisation ainsi que l'hospitalité de la population contribuent à faire du **Rendez-vous** un événement unique que les artistes et les amateurs ne veulent pas manquer.

À chaque année, c'est avec un plaisir renouvelé que les artistes convergent vers Saint-Narcisse pour échanger avec le public et présenter leurs créations.

Au nom des quelque 30 artistes participants, je vous invite à venir en grand nombre vous immerger dans notre monde d'originalité et de couleurs.

C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer en juillet au Parc patrimonial de St-Narcisse.

André Buist

Artistes présents lors de l'évènement

Denis Beaudet St-Colomban Trois-Rivières Réal Boisvert Hérouxville Sylvain Bordeleau Magella Bouchard Trois-Rivières André Buist Yamachiche Éloïse Cossette Trois-Rivières Marie-France Cyr Shawinigan Johanne K. Dauphinais Trois-Rivières Céline Daviault Trois-Rivières Hélène Dessureault Shawinigan Gabrielle Dumont Ouébec St-Narcisse Sonia Duval St-Norbert d'Arthabaska Paul Hébert Linda Isabelle Forestville Notre-Dame du Mont-Carmel Diane lean lacqueline Lacerte Shawinigan Hélène Lafontaine Shawinigan Francine Laplante Drummondville Lisette Lefebyre Trois-Rivières Hélène Lemay Trois-Rivières St-Sauveur Claude Lépine Louise Loranger Shawinigan Anne Marichal Trois-Rivières Daniel Martel Blainville Cap-Santé Céline Martel Luc Nadeau Grondines Verdun Pierre-André Paquin Julie Poliquin Saint-Sauveur Trois-Rivières Diane Saint-Pierre St-Mathieu-du-Parc Dominique Sanschagrin

St-Boniface

Caroline Singler

BIBLIOTHÈQUE

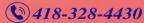






BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NARCISSE

Gérard-Desrosiers



Thématiques estivales

Bienvenue à tous les enfants qui se sont inscrits

au Club de lecture TD pour l'été!!

Profitez des activités proposées sur le site clubdelecturetd.ca grâce à votre code d'accès collé dans votre carnet.





Merci aux jeunes qui participent au 'Défi lecture Été 2023'. Continuez votre lecture de livres selon les thèmes sur votre carte et apportez celle-ci à la biblio le 5 ou 12 juillet, 9 ou 16 août afin de recevoir vos coupons pour gagner un des prix du tirage du 17 août.

La 1ère rencontre du Club de lecture aura lieu lundi le 10 juillet (18h à 19h30) à la biblio.

Viens choisir ton livre pour le Club de lecture!

La 2e rencontre du Club aura lieu jeudi le 17 août (18h à 19h30) à la biblio.

Discussion animée.



Pour toutes questions sur le Défi lecture ou les activités du Club de lecture TD informez-vous à notre comptoir ou contactez-nous au (418) 328-4430.



Vacances estivales

Il reste 2 ouvertures (5 et 12 juillet) à notre biblio.

Venez sans tarder emprunter ou commander vos livres!

Dates de fermeture de notre biblio : mercredis 19, 26 juillet et 2 août.

Le système de PEB (prêts entre biblio) sera non disponible pour cette période.

Au plaisir de se revoir à la réouverture mercredi le 9 août.



À NOTER: L'activité 'Bingo Livres' pour les jeunes sera maintenue mardi le 25 juillet (18h à 19h30). Prix à gagner!!

Confirmez votre participation sans tarder à la biblio ou au (418) 328-4430.



Infos biblio

Une nouvelle page Facebook a été créée par la Municipalité. Elle se nomme 'Centre de loisirs de St-Narcisse de Champlain' et nos activités seront dorénavant publiées sur celle-ci. www.facebook.com/centreloisirsStNarcisse

On souhaite à tous les membres un très bel été et merci de votre chaleureuse présence. Toute l'équipe des bénévoles!

HORABE

Mercredi (10 h à 12 h (14 h à 16 h) (18 h à 20 h

Chute à livres

ouverte en tout temps pour faciliter vos retours de documents.





FADOQ SAINT-NARCISSE



Pique-niqué annuel

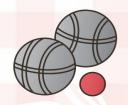
JEUDI LE 20 JUILLET 2023 AURA LIEU LE PIQUE-NIQUE ANNUEL DE LA FADOQ SAINT-NARCISSE À L'AGORA DESJARDINS. (EN CAS DE PLUIE, À L'INTÉRIEUR DE LA SALLE MUNICIPALE).

C'EST L'OCCASION IDÉAL POUR SE RENCONTRER ET SE DIVERTIR. BUFFET FROID : 12 \$ POUR LES MEMBRES 15 \$ POUR LES NON-MEMBRES.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 17 JUILLET 2023 AU : 418-328-3961.
INFORMATION: SOLANGE BOUTET, PRÉSIDENTE.

MUSIQUE D'AMBIANCE SUR L'HEURE DU DÎNER : LUCIE BROUILLETTE ANIMERA LA RENCONTRE ET ELLE SAURA VOUS CHARMER AVEC SES CHANSONS ET SA MUSIQUE.

BINGO ET JEUX DE POCHES POUR LES GRANDS AMATEURS.



POUR JUILLET ET AOÛT : IL Y A TOUJOURS LA PÉTANQUE LES LUNDIS ET MERCREDIS À 18 H 30

La présidente et le comité de la FADOQ vous souhaitent un bel été !!



Le Service incendie de la MRC des Chenaux

lance son Guide du sinistré : Quoi faire après un sinistre ?

Ce guide a pour objectif d'aider le citoyen en situation de sinistre de type incendie, tempêtes de vent ou inondation. Le guide contient aussi des outils de prévention incitant les citoyens à se préparer à un potentiel sinistre, comme une liste de ce que doit contenir la trousse de secours -72 h. Le guide est divisé en plusieurs sections spécifiques à plusieurs besoins ou situations différentes. Le guide se retrouve sur le site internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante https://www.mrcdeschenaux.ca/services-aux-citoyens/securite-incendie/

Information : Benoit Ferland, coordonnateur au service incendie@mrcdeschenaux.ca

Source : Jessica Pelletier, adjointe administrative info@mrcdeschenaux.ca 819 840-0704 poste 2200

EXPOSITION AUTOS ET MOTOS ANCIENNES ET MODIFIÉES

SAINTE * ANNE * DE * LA * PERADE

Pour sa nouvelle édition 2023 le comité des passionnés de voitures et motos anciennes invite toute la population à venir visiter la magnifique exposition d'autos et de motos anciennes et modifiées qui aura lieu le samedi 19 août 2023 sur le terrain de l'aréna de Ste-Anne-de-la-Pérade. Vous aurez la possibilité également, d'y voir des tracteurs antiques.

Le coût d'entrée pour les visiteurs est de 5\$ par personne ainsi que gratuit pour les enfants de 12 ans et moins. Une contribution de 10\$ par voiture et/ou moto est demandée aux exposants.

Ces belles d'autrefois réussiront assurément à raviver plus d'un souvenir pour les nostalgiques et sauront susciter l'émerveillement des nouveaux amateurs! C'est définitivement une magnifique journée animée à ne pas manquer!

Vous contribuerez par le fait même à une bonne cause, car une partie des profits de la journée sera remise au Centre d'action bénévole des Riverains pour ses services aux personnes âgées et aux familles à faible revenu de la municipalité. En cas de pluie, l'activité sera reportée au lendemain, le 20 août 2023. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Michel Lafrenière au (418) 325-3112 ou visiter notre page Facebook : Exposition d'autos et motos anciennes et modifiées de Ste Anne de la Pérade.

ASSOCIATIONS

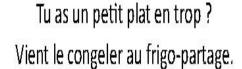


Frigo-Partage



Les frigos-partage sont situés à l'entrée du centre communautaire Georges-Sévigny (660 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) et à l'extérieur du Centre d'action bénévole de la Moraine (511 rue Massicotte, Saint-Narcisse).

Évitons le gaspillage alimentaire!



On évite donc le gaspillage en donnant ce qu'on ne mangera pas.

La poubelle n'a pas faim, mais ton voisin peut-être.



POSTE D'AGENT(E) DE BUREAU

Les communautés de Saint-Narcisse et de Saint-Luc sont à la recherche d'une personne pour le poste d'agent(e) de bureau, au secrétariat situé au 290, rue Principale, local 107 à Saint-Narcisse (anciennement la Fabrique de Saint-Narcisse)



Il s'agit d'un poste à temps partiel d'environ 9 heures

Les responsabilités consistent à :

- Compter les quêtes du dimanche et des funérailles, faire les dépôts pour la communauté de Saint-Narcisse
- Gérer les dossiers des cimetières pour Saint-Narcisse et Saint-Luc
- Recevoir les paroissiens qui ont besoin d'information et les familles lors des décès pour Saint-Narcisse et Saint-Luc
- Participer aux réunions des membres du Comité des affaires économiques comme secrétaire pour Saint-Narcisse

Les aptitudes requises :

- Habileté avec un système informatique
- Maîtriser la français oral et écrit
- Avoir de l'entregent

Salaire à discuter.

Pour une entrevue, communiquer avec Odette Veillette au 418 328-3115 le mercredi de 9 h à 16 h et le jeudi de 9 h à midi ou le cellulaire au 819 690-3316.



Mois de l'eau : À la découverte des milieux humides et hydriques!



La SAMBBA, OBV Batiscan-Champlain, organise, dans le cadre du Mois de l'eau, des activités gratuites afin de célébrer collectivement l'eau! Cette année, le Mois de l'eau se déroule sous le thème "À la découverte des milieux humides et hydriques."

À la découverte de la tourbière au Parc Cœur Nature située à Saint-Narcisse

Le Parc Cœur Nature offre une fenêtre sur le plus grand complexe de milieu humide des basses-terres du Saint-Laurent.

Le mercredi 12 juillet en après-midi, venez rencontrer les biologistes de la SAMBBA et apprenez-en plus sur les insectes, les oiseaux, la forêt et la tourbière!

Le Mois de l'eau, qu'est-ce que c'est?

En 2017, dans le cadre de l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le gouvernement du Québec proclamait le mois de juin « Mois de l'eau » dans le but de sensibiliser et d'éduquer la population du Québec sur l'eau et ses enjeux.

RAPPEL CONCERNANT LES ENCOMBRANTS

Saint-Narcisse

(Règlement 2019-119) MRC des Chenaux

Encombrant autorisés

Une limite de 6 articles, d'un poids maximum de 100 kilogrammes, sont autorisés par immeuble lors de la collecte des encombrants.

<u>Les encombrants autorisés dans la collecte sont de</u> manière non limitative :

Inscription obligatoire à la MRC des Chenaux pour les encombrants, minimum 48 h avant la journée de la collecte.

(2e vendredi de chaque mois)

- ⇒ le mobilier tels que bureaux, sofas, fauteuils, commodes, bibliothèques, matelas, sommiers, électroménagers (exempts de gaz réfrigérants);
- ⇒ les appareils et articles domestiques tels que les toilettes, lavabos;
- ⇒ les branches de moins de 3 centimètres de diamètre et 1,2 mètre de longueur, attachées en fagots de moins de 22 kilogrammes;
- les tapis et prélart coupés en bandes de 4 pieds maximum et attachés solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum;
- ⇒ les piscines et jouets pour enfants, les toiles et tôles de piscines en bandes de 4 pieds maximum et attachées solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum;



Matières résiduelles non autorisées

Il est défendu à toute personne de déposer en bordure de rue pour la collecte des encombrants :

- ⇒ des matières résiduelles dans des sacs;
- ⇒ tout produit contenant des halogènes ou des gaz réfrigérants;
- ⇒ des bains et douches;
- \Rightarrow des pneus;
- ⇒ des pièces de véhicules automobiles et machineries de toutes sortes;
- ⇒ des résidus domestiques dangereux;
- ⇒ des produits électroniques;
- ⇒ des résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- toute boîte, valise, coffre ou tout autre forme de contenant muni d'un couvercle, d'une porte ou d'un quelconque dispositif de fermeture dans lequel un enfant pourrait s'introduire et rester enfermé, sans avoir au préalable enlevé la porte, le couvercle ou le dispositif de fermeture et tout matériau dont une des dimensions est supérieure à 1,2 mètre;
- ⇒ toutes ordures ménagères, matières recyclables ou organiques telles que les feuilles mortes, les résidus de gazon;



Les encombrants doivent être placés à au moins 1 mètre de tout bac ou conteneur. Ils doivent être regroupés et placés de telle sorte qu'ils puissent être ramassés manuellement par les préposés de la MRC ou le fournisseur de services sans que ceux-ci aient à forcer pour les extraire ou les démêler des autres encombrants ou de d'autres matières non admissibles.

Horaire

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble desservi doit déposer les encombrants en bordure de rue suivant l'article 26 pour 5 heures le jour de la collecte. La MRC, ou son fournisseur de services, n'est pas tenu de ramasser les encombrants placés en retard. Il est défendu à toute personne d'apporter un encombrant en bordure de rue avant 17 heures la veille du jour de la collecte des encombrants de son immeuble.



INFO MUNICIPAL

Source: Règlement 2019-119 MRC des Chenaux

Page 20

CHRONIQUE HORTICOLE



Depuis quelques années, les mouvements "Défi pissenlits" et "Mai sans tondeuse" sont très populaires. Ces mouvements sensibilisent les institutions et les citoyens à la protection des pollinisateurs et à conserver la biodiversité. Il est possible, en favorisant une pelouse durable (www.pelousedurable.quebecvert.com) et un terrain à la végétation diversifiée (incluant la pelouse), de participer aux objectifs de ces mouvements. On peut diversifier les pelouses avec le trèfle, le thym serpolet ou autres plantes rampantes, sans pour autant encourager la croissance de toutes les mauvaises herbes.

Pour diminuer la pression ou contrôler les mauvaises herbes à long terme, il est important d'appliquer les méthodes préventives et de corriger les problématiques du sol pour obtenir une pelouse durable et résiliente. Si une pulvérisation d'herbicide devient nécessaire, il faut favoriser les produits ayant le moins d'impact sur la santé et l'environnement. Il est également possible de faire des traitements localisés sur les zones problématiques.



Solutions préventives :

- * Éviter les tontes trop près du sol;
- * Améliorer les caractéristiques physiques et chimiques du sol;
- * Employer un gazon adéquat pour les conditions environnementales du site;
- * Arroser le gazon en profondeur, mais moins souvent pour favoriser une pelouse résistante aux sécheresses.

ASSOCIATIONS





PROGRAMMATION JUILLET 2023





Repas-échange entre aidants

Nous vous invitons à venir partager un repas ensemble au restaurant afin de passer un bon moment avec d'autres personnes qui peuvent avoir des réalités semblables à la vôtre. Les frais sont à la charge du participant.

Café-rencontre : Remèdes naturels

On en a tous de nos parents, grandsparents, etc., et plusieurs d'entre eux fonctionnent vraiment! Venez échanger sur vos habitudes de vie, vos remèdes naturels que vous utilisez pour vous soigner. Vous pouvez les amener avec vous pour nous les montrer et/ou recette de fabrication.



Café-rencontre « thématique surprise à piger »

<u>Café-rencontre « Maintenir l'équilibre au</u> quotidien »

Ce nouveau projet « Santé et Mieux-être » s'adresse aux aidants d'un proche âgé de 18 et 64 ans. Les rencontres se font le 4e mercredi de chaque mois. Cela comprend une présentation du thème et ensuite un échange entre les participants et l'intervenante. Breuvage offert.

*Mercredi 5 juillet à 11 h 30

Casse-croûte La Florida 350, rue Principale, Batiscan

Jeudi 6 juillet à 11 h 30

Casse-croûte Le El Toro 500, Route 352, Saint-Adelphe

En présence à 13 h 15

Mardi 18 juillet à Saint-Luc-de-Vincennes Jeudi 20 juillet à Sainte-Thècle local 217

En virtuel (# réunion Zoom 206 588 1781)

Lundi 3 juillet à 9 h 30 et lundi 17 juillet à 13 h 15

Mardi 25 juillet à Saint-Luc-de-Vincennes

26 juillet de 14 h à 17 h

Resto-bar Salon de quilles 131, rue du Moulin, Saint-Adelphe Le thème est différent chaque mois, veuillez vous informer pour avoir la liste complète. Inscription obligatoire





Association des Personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
Contactez-nous pour info/inscription au 1 855 284-1390 (sans frais) ou
par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com
Sainte-Thècle: 301, rue Saint-Jacques (local 207)
Saint-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)

9

JUILLET 2023





Bibliothèque 10 h à 12 h les mercredis : 14 h à 16 h

18 h à 20 h





Facebook: Municipalité Saint-Narcisse

Téléphone : 418-328-8645

Site internet: www.saint-narcisse.com

Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	encombrants collecte.	bligatoire à la s, minimum 4 de chaque mo		Monne Lete Canada		
2 Marche 10 à 15 h	3 0	4 Conseil 19 h 30 ÉTAB salle multi	5	6	7 Rendez- vous des arts	Rendez- vous des arts
Rendez- vous des arts	10	11	12	13	**Collecte des encombrants selon l'horaire de la collecte des déchets.	15
16 March 10 à 15 h	17 •	18	19	FADOQ Pique-nique	21	22
Bounces/	24	25 . D	26	27:	28:	29
30 10 à 15 h	3)		s du 23 juil. au 5 a au municipal ferm			

AOÛT 2023

FADOQ Pétanque 18 h 30



Bibliothèque 10 h à 12 h les mercredis : 14 h à 16 h



Site internet: www.saint-narcisse.com Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com Facebook: Municipalité Saint-Narcisse

18 h à 20 h

Téléphone: 418-328-8645

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
différente de cel calendrier munic mettre à jour de	alendrier peut être le publiée dans le ipal, car elle vient es informations qui is sa publication en loyez attentif!			3	4	5
6	7	8	9	10	Inscription obligatoire à la MRC pour les encombrants	12
13 (narch) 10 à 15 h	14	soint Norcisse Conseil 19 h 30 ÉTAB salle multi	16	17	Date de tombée pour recevoir vos infos	19
20	21	22 🎬	23	24	25	26
27	28	29 🛅 👼	30	31		llturelle à l'Agora ins de 20 h à 22 h.

Administratif	Travaux publics	Personnel de soutien				
Stéphane Bourassa, dg	Guy Trépanier, responsable de l'entretien mécanique	Louise Martineau, responsable bibliothèque				
Johanne Ringuette , dga	7					
Lucie Désaulniers, technicienne administrative	Sylvain Quessy , journalier et opérateur	Yves Brouillette, journalier et espaces verts				
Tony Tucotte, inspecteur municipal (urbanisme)	Marc Lahaie, journalier et opérateur	Pierre Baril et Aurélia Flores- Botes, parc et esp. verts				
Laëtitia Lefèvre, coordonnatrice aux loisirs	Serge Groleau, journalier et opérateur	Guy Gervais, directeur Service incendie				



Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez- vous sur notre site Web à l'adresse suivante :

www.saint-narcisse.com